

5850/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 février 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 février 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL relative à la nomination du cinquième
membre à temps plein du conseil exécutif de l'Autorité de lutte contre le blanchiment
de capitaux et le financement du terrorisme**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes